

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 27 janvier 2025

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Election des conseillers de police - Validation - Arrêté du Collège Provincial du Brabant wallon - Communication.

Note de synthèse

Il est demandé au Conseil communal de prendre acte de l'arrêté du Collège provincial validant les élections des trois conseillers de police et leurs suppléants qui ont eu lieu lors du Conseil d'installation du 02 décembre 2024.

Projet de délibération

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Revu sa délibération du 02 décembre 2024 procédant à l'élection des trois mandataires et de leurs suppléants qui représenteront la Commune au sein du Conseil de police de la Zone "Ardennes Brabançonnnes";

Vu l'arrêté du Collège Provincial du Brabant wallon du 08 janvier 2025, parvenu à l'Administration communale le 14 janvier 2025 validant l'élection, par les conseillers communaux de Beauvechain, réunis en séance du 02 décembre 2024, des trois mandataires et de leurs suppléants, qui représenteront la Commune au sein du Conseil de police de la Zone "Ardennes Brabançonnnes", ainsi que les pouvoirs des candidats proclamés élus membres dudit conseil de police, respectivement effectifs et suppléants;

Considérant qu'il convient de prendre acte de l'arrêté précité;

PREND ACTE

de l'arrêté du Collège Provincial du Brabant wallon du 08 janvier 2025 susvisé.